

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 083

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

15	11	23
----	----	----

L'an 2023, le 22 novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaients présents : M. SEGUIN Sébastien (mairie), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, , M. HANCHART Gilles, Mme OUCI Mokhtaria Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy

Représentés par procuration : M. CASTEL Christian (par M. Sébastien SEGUIN), Mme COLNOT (par M. Bruno VION), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. Benoit BOUDJEMA), M. LEMMEN Felix (par Mme Christiane LEMIARE), M. LESCUT Franck (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. BOURGE Jimmy M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Décision modificative N°14

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour donner suite à la vente des deux véhicules :

- Camion IVECO ;

- Fourgon CITROEN ;

La prévision budgétaire au chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations" doit apparaitre sur le budget de la ville, et être justifiée par une promesse d'achat émanant d'acquéreur potentiel, par tout document permettant d'établir que la vente se caractérise par de fortes probabilités de réalisation au cours de l'exercice, ou bien tout document attestant la vente.

De ce fait, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser les ajustements budgétaires, en abondant le chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » en recette d'investissement de 2 600.€ et d'abonder le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » de même montant comme suit :

Imputations	Ouvrir	Réduire
R I 024 024 OPFI Produits des cessions d'immobilisations	+ 2 600.€	
D I 21 2188 OPNI Immobilisations corporelles	+2 600.€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions présentées.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publiée sur le site le 27/11/2023